



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION  
30/05/2022

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Objet :

Sollicitation de subvention  
pour le projet de réalisation  
d'un skate park

L'An Deux Mille Vingt Deux, le trente mai dans la salle des fêtes de la Mairie,  
à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur  
la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 3

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault,  
Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Heyndrickx, Jouve,  
Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli,  
Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Pour : 28  
Abstentions : 1  
Contre :

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve),  
Mme Guillot (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Secrétaire : M. Vallon

Par délibération du 8 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé un projet de skate Park, Allées Paul Avon.  
Afin de s'assurer de la réussite du skate Park et l'adéquation avec les besoins du jeune public, la commune s'est  
associée à l'association "Monteil Slide". Cette dernière dispose d'une expérience dans l'accompagnement à la  
conception et l'animation de Skate Park.

Après analyse des besoins, il s'est avéré nécessaire d'intégrer au projet la rénovation de l'aire de jeu située à  
proximité, celle des sanitaires et des locaux techniques adjacents, ainsi que des abords. Ce projet est estimé à 271  
470 euros HT. Il est par ailleurs éligible au programme de l'État « 5000 équipements sportifs de proximité » pour  
un montant maximum d'aide de 80%. Il est également nécessaire de demander son inscription à l'axe 2 du CRTE  
des Communautés de communes DRAGA et ARC répondant à l'objectif de « créer et moderniser des équipements  
sportifs et de loisirs ».

Le Conseil Municipal,  
Après Avoir Délibéré,

**APPROUVE** le projet de Skate Park et de réaménagement de la zone pour un montant de 271 470 euros HT ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État (Agence Nationale du Sport) une subvention à hauteur  
de 217 176 euros HT, soit au taux maximum de 80%, dans le cadre du programme des « 5000 équipements sportifs  
de proximité » ;

**SOLLICITE** l'inscription de ce projet dans le cadre du CRTE des Communautés de communes DRAGA et ARC à  
l'axe 2 dont l'un des objectifs est de « créer et moderniser des équipements sportifs et de loisirs ».

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

